

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

A l'interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Keller intitulée
« Le petit Ajaccio de l'Ouest Lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? »

Renens, le 11 mai 2020/MDndp

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 14 décembre 2017, M. le Conseiller communal Vincent Keller a déposé au Conseil communal une interpellation intitulée « Le petit Ajaccio de l'Ouest Lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? ».

En préambule, la Municipalité tient à préciser que la Place du Corso est régulièrement utilisée: en tant que lieu de rencontre, pour des manifestations organisées par la Ville de Renens, comme le Tarmac Festival, ou par des associations, comme le vide-grenier de l'association du Centre, ainsi que pour les vernissages d'Espace Tilt. Quant au sous-sol du Corso, il a été mis à disposition à plusieurs reprises: en 2015 pour l'exposition temporaire « 1020 Renens » de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL); en 2017 pour les performances et concerts de clôture du festival Les Urbaines; en 2018 pour une exposition de l'ECAL et à nouveau pour la clôture du festival Les Urbaines; en décembre 2019 pour le festival Les Urbaines.

M. Keller a adressé les questions suivantes auxquelles la Municipalité répond comme suit:

1. La Municipalité a-t-elle un projet dans ses tiroirs pour réhabiliter le sous-sol existant du Cinéma Corso ?

Dans son rapport de politique culturelle de 2009, la Municipalité inscrivait la réhabilitation du Corso parmi ses objectifs à moyen terme. Le coût d'une rénovation de base est depuis lors au plan des investissements. Toutefois, l'achat du site de La Ferme des Tilleuls à la même période et le projet qui s'y est développé sont devenus l'objectif prioritaire de la Municipalité en matière de politique culturelle.

Depuis lors, différents acteurs culturels, conscients du potentiel du Corso, se sont adressés au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport afin d'y proposer des activités: lieu de rencontre pour des associations, école de danse ou de théâtre, cabaret, ou encore projections de films. Malgré cela, la problématique principale réside dans la capacité des intéressés à concrétiser leur idée, non seulement au niveau du contenu et de la gestion, mais aussi et surtout financièrement, en particulier pour la Ville de Renens.

Parmi les différentes variantes étudiées, celle proposée par l'Association Cinéma CityClub de Pully illustre bien la complexité de la situation, et le besoin de soutien que nécessitent ces projets. En 2018, le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires- Sport a été approché par son comité qui lui a proposé un concept répondant particulièrement bien aux objectifs de politique culturelle de la Ville. En août 2018, la Municipalité a adressé un courrier à l'Association, lui demandant de développer une première mouture d'ici la fin de l'année 2018.

Au fil des rencontres et du temps, le projet a évolué. Le dernier budget d'exploitation présenté s'élevait à CHF 271'000.-, avec une demande de subvention à la Ville de Renens d'un montant CHF 85'000.-, ces investissements n'intégrant cependant pas les coûts de réaménagement du lieu.

./.

Position de la Municipalité qui répond aux questions:

2. Dans l'affirmative, peut-elle renseigner le Conseil communal sur ses intentions ?

3. Dans la négative, a-t-elle imaginé en faire un lieu de rencontre ? Un lieu de rencontre, notamment musical, pour les jeunes; différent de ce qu'elle propose à la population le samedi matin sur la Place du Marché ?

La Municipalité pour l'heure n'a pas les ressources humaines et financières pour soutenir de manière pérenne un nouveau lieu culturel tel que proposé par l'Association Cinéma CityClub. En l'état, elle privilégie dès lors la pérennisation et le développement des lieux de culture existants tels que la Grange de Florissant, le contexte Silo et bien sûr La Ferme des Tilleuls.

Concernant la proposition de l'interpellateur d'en faire un lieu destiné à la musique, il faut rappeler ici que les nuisances sonores inhérentes à ce type d'offre dans un quartier d'habitation est un élément contraignant qui avait été notifié par la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV) du Canton de Vaud lors de la mise à l'enquête du projet de rénovation en 2009.

Toutefois, la Municipalité souhaite continuer à mettre à disposition la place du Corso et son sous-sol pour des événements ponctuels organisés par des associations locales ou par la Ville de Renens. Deux tableaux électriques ont été installés par une entreprise de Renens, contrôlés et certifiés par un professionnel agréé par l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens (USIE). Ainsi, cela permet la mise en place d'éléments techniques utiles à des événements, tels que de l'éclairage ou de la sonorisation. Néanmoins, quel que soit l'usage du lieu, l'état actuel du Corso ne permet aucune occupation permanente. Les projets sont pour cela limités à des expositions ou à de l'accueil de performances artistiques à caractère plutôt intimiste.

La présente intervention souligne bien que les attentes sur ce lieu central et emblématique sont réelles. Consciente de ce potentiel, la Municipalité a cependant dû faire des choix et a priorisé d'autres structures existantes ou en cours de développement. La définition d'une potentielle nouvelle approche vis-à-vis du Corso pourrait se faire, dès lors, dans le cadre du prochain programme de législation.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Keller intitulée « Le petit Ajaccio de l'Ouest Lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:


Michel Veyre

